

Mesure FEAMP : Protection renforcée contre les prédateurs du cheptel aquacole et les espèces nuisibles (art 51c)



Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection	Note possible		Note maxi possible	
sur le bénéficiaire	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Qualité du consortium (complétude des compétences ; qualité des compétences et du pilotage du projet) et de l'organisation du projet (calendrier, jalons...) ou du porteur de l'opération à conduire le projet (robustesse économique, compétence...)	0 25	Non Oui	25	25
sur le projet	Qualité environnementale	Un suivi des impacts des actions entreprises est prévu	0 15 20	Non Oui, un suivi des impacts est prévu (si un suivi n'est pas déjà obligatoire par ailleurs) Oui, un suivi des impacts est prévu et des actions de réduction de ces impacts sont déjà identifiées et seront mises en œuvre	20	20
	Dimension collective	Le projet bénéficie à un grand nombre d'entreprises de la profession ciblée	0 10	Le projet bénéficie à < 2% des entreprises régionales du secteur ciblé Le projet bénéficie à ≥ 2% des entreprises régionales du secteur ciblé	10	20
		Le projet prévoit une diffusion des résultats de l'opération (actes de colloques, supports de formation, résultats d'étude, etc.)	0 10	Non Oui	10	
	Cohérence du projet	Les modalités de mise en œuvre sont pertinentes (adéquation entre les objectifs et la méthodologie déployée, périmètre géographique pertinent...)	0 10	Non Oui	10	35
		Les professionnels sont associés au projet : - projet à l'initiative des professionnels - intégration dans le partenariat - recueil de leurs besoins/attentes - prise en compte de leurs contraintes (ex. calendrier adapté) - efforts de communication auprès des professionnels	0 8 15	Non Oui, les professionnels sont associés Oui, les professionnels sont intégrés au partenariat qui porte le projet	15	
		D'autres acteurs ou usagers sont associés au projet (gouvernance) = concertation initiée en amont du projet, pour désamorcer les conflits d'usage éventuels	0 10	Non Oui	10	
TOTAL :					100	100

note éliminatoire	40
--------------------------	-----------